



COMMUNE D'UNIEUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE EN DATE DU LUNDI 17 OCTOBRE 2022

Le lundi dix-sept octobre deux mille vingt-deux à dix-huit heures trente, les membres composant le Conseil municipal de la Ville d'Unieux se sont réunis en salle du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur Christophe FAVERJON, Maire, après avoir été convoqués en date du sept octobre deux mille vingt-deux, en application des articles L.2121.10 et L.2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : MM et Mmes Christophe FAVERJON, Fabrice MIALON, Gisèle ARSAC, Manuel DE SA, Djida OUCHAOUA, Gaston CONSTANT, Véronique ROMEYER, Daniel RATHIER, Monique FAURAND, Philippe BEAUNE, Pascal PEYRAT, Jean-Yves CHAUSSIN, Karine RICORT, Nathalie RAFFIN, Laurent LAFRÉCHOUX, Stéphane CESARATTO, Nicolas DUTARTRE, Carmela LEDDA, Bernard CHAPELON, Véronique RESSEGUIER., Frédéric BATTIE.

Pouvoirs déposés : M. Fabrice CORDAT à Mme Véronique ROMEYER, Mme Corinne CABUT à Mme Monique FAURAND, Mme Agnès PESTRE à M. Fabrice MIALON, Mme Juliette HAUW à M. Philippe BEAUNE, Mme Morgane RICHARD à Mme Gisèle ARSAC, Mme Clémentine PAGNIER à Mme Djida OUCHAOUA, Mme Nathalie DUVAL à M. Christophe FAVERJON, M. Rémi FAVIER à M. Bernard CHAPELON.

Nombre de conseillers : 29 - Nombre de présents : 21 - Nombre de votants : 29

Désignation de secrétaire de séance : Mme Gisèle ARSAC.

DÉLIBÉRATION N°2022-10-02

OBJET : PROVISIONNEMENT DES CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

VU le Code Général des collectivités Territoriales,
VU le décret N° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique,
VU les états établis par la Direction Générale des Finances Publiques s'élevant 10 039,62 euros correspondant à diverses factures d'eau et transmis par Monsieur le Trésorier Principal,
Sachant que le montant des créances au 5 octobre s'élève à 10 039,62 euros eu sur les exercices 2016 à 2020.

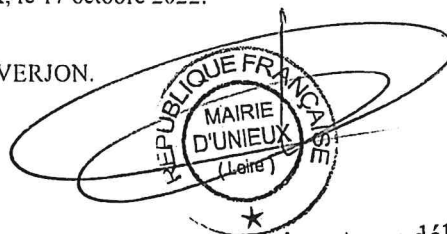
LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ

- ACTE la provision des créances irrécouvrables pour la somme de 10 039,62 euros.
- DIT que les crédits sont inscrits au budget principal de la commune au compte 6542.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à UNIEUX, le 17 octobre 2022.

Le Maire,
Christophe FAVERJON.



Pour le Maire et par délégation
Le Premier Adjoint
Fabrice MIALON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203168-20221017-DELIB2022-10-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 20/10/2022
Affichage 20/10/2022



Pour le Maire et par délégation
Le Premier Adjoint
Fabrice MIALON